**Règlement du Basket Bondoufle AC**

[www.basket-bondoufle.fr](http://www.basket-bondoufle.fr)

**Préambule**

Tout membre de la section s’engage à être partie prenante de la vie du club afin que chacun puisse s’y sentir à l’aise et vivre pleinement sa vie sportive au sein de l’association ensemble.

Par son inscription, chaque adhérent (ou son représentant légal pour les mineurs) s’engage à respecter ce règlement intérieur et les obligations qui y sont liées. Les « joueurs » et les « parents-supporters » doivent être respecter les différentes Chartes mises en place par la Fédération, La Ligue et le Comité

**Objectif de la section**

La section basket de Bondoufle a pour objectif d’encourager et de permettre la pratique du basket dans le strict respect de l’esprit sportif et de la personne humaine.

**Vie de la section Basket Bondoufle AC/ Participation :**

Le Bureau est élu lors de l’assemblée général.

Le Bureau reste à l’écoute toute personne pouvant ou voulant contribuer au projet de l’association. Il est à l’écoute des joueurs et des parents.

Les membres du comité directeur se composent de personne ayant exprimées le souhait de s’engager plus activement dans la section.

Chaque membre de la section ne peut agir sans l’aval du bureau. Les actions n’ont validé par le bureau ne seront valables au nom de la section.

Les décision prises, les informations partagées dans le cadre de réunion de travail nécessitant discrétion ne devront être divulguées. Aucune décision prise au sein du bureau ou du comité ne sera remise en cause en dehors. Il est rappelé aux membres du comité et encore plus du Bureau que toute action de leur part au sein des gymnases, ou concernant de près ou de loin la section engage cette dernière. Ils ne doivent pas engager la responsabilité la présidence ou la trésorerie de la section.

Afin de faciliter les échanges des groupes de discussion sont mis en place via WhatsApp. Le Président et un membre du bureau en sont obligatoirement membres.

Le bureau affiche le planning prévisionnel et informe dès que possible des heures et lieux de la tenue des rencontres

Chaque parent, membre s’engage à assurer des tâches nécessaires au bon fonctionnement du club en aidant notamment aux actions organisées Chaque parent s’engage à assurer des tâches nécessaires au bon fonctionnement du club en aidant à au moins 1 des actions organisées.

Tout au long de l'année, les joueurs devront participer au bon déroulement des compétitions à domicile.

Lors des rencontres à domicile, les joueurs à partir de la catégorie u11 s’engagent à assurer l’arbitrage et/ou la tenue de table, selon leurs compétences. Les entraineurs déterminent qui exercera ces missions, convoque les joueurs et informe le bureau. En cas d’indisponibilité, la démarche pour se faire remplacer incombe au joueur convoqué.

**Entraineur**

Au début de chaque saison, un entraîneur est nommé par le bureau pour s’occuper d’une ou plusieurs équipes.

Il est le seul habilité à décider des différentes tactiques et options de jeux au cours des entraînements et des rencontres (officielles ou amicales).

Il doit veiller au comportement des joueurs (ses) qui composent son équipe, sur le terrain, pendant une rencontre ou un entraînement, mais aussi à l’extérieur du terrain (avant et après une rencontre ou un entraînement).

**Prise en charge**

Les entraînements hebdomadaires sont planifiés et communiqués en début de saison. Le lieu et horaire de départ pour le déplacement sont fixés par le club.

La prise en charge prend effet à partir de l’heure de rendez-vous et se termine à la fin de l’horaire prévu de la séance d’entraînement, de la fin d’un match à domicile ou encore lors du retour au point de rendez-vous pour les rencontres en déplacement.

Par respect pour les autres membres de l’équipe et pour l’entraineur, les heures de début d’entrainement, ainsi que les heures de rendez-vous pour les matchs devront être respectées.

Les parents doivent s’assurer de la présence de l’entraîneur avant chaque entraînement et compétition.

Le club n’assure aucune responsabilité en dehors des heures d’activités du club. Tout changement d’adresse, de numéro de téléphone...doit être signalé au club.

En cas d’accident, le club n’est pas tenu responsable en dehors des heures d’entraînements et de matchs. Un formulaire de déclaration d’accident est à réclamer aux entraîneurs ou aux dirigeants par l’adhérent ou sa famille (s’il est mineur) et est à envoyer dans un délai de cinq jours à l’organisme assureur.

**Absences :**

Le joueur devra informer son entraineur en cas d'absence à un entrainement ou à une compétition. Concernant cette dernière, le joueur devra prévenir son entraineur, dans les plus brefs délais, afin de pallier à son remplacement.

**Tenue sportive :**

Chaque joueur doit porter des chaussures adaptées à la pratique du Basket-ball et exclusivement réservées à cet usage. De plus, il est fortement recommandé de porter un short plutôt qu'un bas de jogging. Aucun bijou, ni accessoire ne sont acceptés car ils représentent un danger potentiel de blessure pour le joueur ainsi que ses coéquipiers et/ou adversaires.

Le club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d’objets de valeur lors des entraînements, compétitions internes ou externes.

Le club fournit à chaque coach un jeu de shorts et maillots en début de saison, c’est la tenue officielle et obligatoire à porter pendant les compétitions et le maillot doit être rentré dans le short (règlement FFBB). Le lavage se veut collectif, aucun joueur ne peut donc repartir après son match avec son maillot et son short. Aussi, il est demandé au coach en début de saison de remplir une fiche « inventaire » et aux parents, joueurs chargés du lavage de contrôler qu’il n’y a pas de manque par mail au bureau (en effet plus vite est constaté le manque plus facile est la recherche).

Attention : les maillots ne doivent pas être repassés, ni mis au sèche-linge.

**Compétitions :**

En fonction de son assiduité aux entrainements, de son état de santé et de son comportement général, chaque joueur pourra être sélectionné par son entraineur pour participer à différentes compétitions.

Pour ce faire, l'entraineur vous adressera une convocation par courriel ou autre moyen dématérialisé.

**Déplacements**

Les déplacements des joueurs sur le lieu des compétitions ne sont pas assurés par le club.

Les parents d’adhérents mineurs sont chargés du transport des équipes. Ils s’engagent à assurer et à véhiculer plusieurs fois par saison les enfants. En cas d’absence ou d’insuffisance de moyens de transport : le déplacement sera annulé.

Les déplacements sont sous l’entière responsabilité des parents ou des joueurs (pour les joueurs majeurs).

Les conducteurs sont responsables des enfants qu’ils transportent, ils sont titulaires du permis B, assurés et couverts pour les personnes qu’ils transportent. Ils s’engagent également à respecter le code de la route (ceintures de sécurité, nombre de passagers, limitation de vitesse…).

Le club ne peut être tenu responsable du transport des joueurs.

**Comportement du joueur :**

Chaque joueur devra avoir un comportement correct lors des entrainements, compétitions ou manifestations organisées par la section Basket Bondoufle AC.

Le matériel utilisé, les installations sportives et les consignes d'accès au gymnase devront être respectées. (voir règlement communal).

Aucun déchet ne doit être laissé. Chaque joueur doit veiller à la propreté des locaux.

**Protocole sanitaire**

En cas de crise sanitaire, les membres, parents doivent respecter l’ensemble des règles indiquées le Président de section ou membre du bureau habilité.

**Sanctions :**

Après décision du bureau (lors d'un conseil extraordinaire en présence de l'entraineur), un joueur pourra être suspendu de match, voire radier définitivement selon les cas suivants :

● comportement antisportif

● absences répétées sans caractère exceptionnel (maladie, évènement familial, examen scolaire,).

 Dans le cas où l'absence du joueur engendrerait des pénalités pour forfait, ces dernières seront à la charge du joueur (ou de ses représentants légaux).

Pour les catégorie Séniors, U20, U 17, tout joueur qui aura eu un comportement irresponsable pourra, après décision du bureau (lors d'un conseil extraordinaire), voir son chèque de caution encaissé pour pallier aux pénalités financières qui auront été infligées à la section Basket Bondoufle AC par le Comité Départemental de Basket-ball de l'Essonne ou Commission Régionale de Discipline

**Responsabilité :**

Le club décline toute responsabilité concernant les vols ou pertes d’affaires personnelles. Il est donc conseillé de ne pas apporter d’objets de valeur (montre, bijou…) pour les entraînements et matchs.

**Les 12 règles de vie au basket-ball**

Ce règlement est adapté pour les enfants mais est applicable à tous…

• J’arrive à l’heure à l’entrainement

• J’apporte ma bouteille d’eau à chaque entrainement que je laisse près du terrain et pas dans le vestiaire

• Je pose des questions si je n’ai pas bien compris les consignes ou les exercices

• Je respecte mes partenaires par mon attitude, par mon langage, je ne critique pas

• J’encourage mon équipe dans toutes les situations

• Quand l’entraineur parle j’écoute ce qu’il dit jusqu’à la fin

• Le terrain n’est pas un lieu pour régler mes comptes, je respecte mes coéquipiers, je discute tranquillement

• Je respecte l’arbitre et je ne discute pas les décisions arbitrales

• Je m’engage à apprendre à arbitrer pendant les entrainements

• Pour ma sécurité, pas d’objet tels que montre, gourmettes boucles d’oreilles pendant les entrainements et matches

• Je fais comprendre à mes parents qu’ils doivent se comporter de manière raisonnable lors des matches, à savoir ne pas se transformer en supporters agressifs, insultants, intolérants, qu’ils sont là pour encourager l’équipe et me soutenir dans mon apprentissage du basket

• Je préviens rapidement le coach si je ne peux pas être présent à l’entrainement ou pour un match